



# MAIRIE DE CUVILLY

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du Mardi 11 juin 2019 à 19h00*

Le mardi onze juin 2019, à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est déroulé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Hubert VECTEN, Le Maire**.

*Monsieur le Maire :*

- Ouvre la séance à 19h00
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis :

**Etaient présents :** MM : VECTEN Hubert, DUMONT Elisabeth, MAUPPIN Jean-Michel, ODERMATT Franck, DUMONT Philippe, FAUGERE Annie, GANTIER Brigitte, TRIoux Jean-Claude, VANDERSTICHELE Jean-Marie, VERVEPE Jean-Marie et WATEAUX Judicaël.

**Etaient absents :** Mme THUET Geneviève avec pouvoir donné à M. VECTEN Hubert, Mme BRECQUEVILLE Linda, DETHIER Jérôme et HOCHART Jacques.

**Secrétaire de séance :** M. ODERMATT Franck

**Le Conseil Municipal :**

- Approuve à la majorité le Compte-rendu de la séance du 13 avril 2019, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

### **1- Restauration des vitraux de l'Église St Eloi :**

Après avoir informé le Conseil Municipal du besoin urgent de réaliser les travaux de restauration des vitraux de l'Église St-Eloi face à l'installation d'oiseaux à l'intérieur de celle-ci, Mme DUMONT Elisabeth présente les différents devis de l'entreprise VITRAUX MAX & CO de Noyon :

- Restauration de la verrière n°2 (la plus urgente) : 15 720,45€ H.T  
M. VECTEN souligne que le montant indiqué ne comprend pas l'installation de l'échafaudage.
- Restauration des verrières n°0, 1, 3 et 5 : 66 242,14€ H.T

*Mme FAUGERE Annie estime le montant trop élevé et demande la réalisation d'un deuxième devis pour la verrière n°2.*

*Avis partagé par M. VECTEN Hubert et Mme DUMONT Elisabeth, il est nécessaire de renégocier le montant de la restauration ou d'établir un devis auprès d'un autre artisan.*

### **2- DÉLIBÉRATION 2019-016 - Vente de l'immeuble au 33 route de Flandre :**

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal le départ des locataires au 33 route de Flandre et propose de vendre l'immeuble qui doit faire l'objet d'une importante rénovation.

L'Agence immobilière « Agence du Matz », 96 Place du Bail - 60490 Ressons sur Matz a présenté une estimation à 70 000€.

L'immeuble situé au 33 route de Flandre, cadastré section B 936 et B 1093 pour 4a 81 ca comprend :

Construction ancienne pierre et brique (environ 140 m<sup>2</sup>), couverture ardoise, édifiée en bordure de rue, partie sur cave, comprenant en rez-de-chaussée :

- Ancien bureau de poste : Entrée, une grande pièce, cuisine, débarras et cabinet de toilette. Grenier au-dessus. Assainissement par fosse.
- Garage accolé.
- Cave voutée sous partie.

- Habitation comprenant séjour avec cheminée, cuisine aménagée, salle d'eau avec wc et une première chambre avec accès par la cuisine, couloir desservant deux autres chambres et une entrée côté cour ; Grenier partiel au-dessus d'une chambre. Chauffage central fioul. Assainissement indépendant.
- Cour et jardin derrière les bâtiments.
- Servitude d'écoulement des eaux pluviales de la rue sous le sol de l'habitation, traversant le jardin vers un fossé de drainage situé au-delà du voisin mitoyen, créée depuis l'acquisition de l'immeuble.

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé au 33 route de Flandre à hauteur de 70 000 € (Soixante-dix mille euros) établie par l'Agence du Matz, 96 Place du Bail 60490 Resson sur Matz,

Le Conseil Municipal est appelé à valider la cession de cet immeuble communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ DÉCIDE la vente de l'immeuble sis 33 route de Flandre à Cuvilly,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble.
- ✓ FIXE le prix à hauteur de 70 000 € (Soixante-dix mille euros) net vendeur.
- ✓ DIT que l'acquéreur règlera en sus les frais d'agence et de notaire.
- ✓ MISSIONNE l'Agence du Matz, située 96 Place du Bail à Resson sur Matz (60490) de trouver un acquéreur.

M. VANDERSTICHELE Jean-Marie souligne que pour lui, l'immeuble vaut au minimum 85 000€.

### **3- Travaux de rénovation de la Mairie :**

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle de réunion de la Mairie et de la création d'une salle d'archives à l'étage, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise LOFFROY d'Orvillers-Sorel :

- Réfection du carrelage de la salle de la Mairie : 9 411€ H.T
- Création local archives et remplacement des 6 fenêtres : 23 571,86€ H.T

L'ensemble du Conseil valide les travaux de création d'une salle d'archives, en revanche, pour la réfection du carrelage de la salle de réunion, plusieurs membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas entreprendre les travaux.

### **4- Demande d'aide sociale de M. et Mme HERMIER :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande d'aide financière de Mme HERMIER Jacqueline et M. HERMIER Georges domiciliés 7 Lotissement Keller.

Le couple sollicite une participation de la Commune aux frais d'obsèques de leur fils, une demande d'aide a également été déposée auprès du CCAS de Compiègne et du Secours Catholique.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite mettre la décision en attente et demande que la commune se renseigne sur le montant que les autres organismes verseront au couple HERMIER.

### **Informations du Maire et questions diverses :**

- ✓ **Agrandissement de la salle des fêtes :** Architecte venu ce jour, le projet sera réalisé sur 2020, nécessité de réaliser un marché public.

- ✓ **Assainissement** : Taxe de raccordement redevable uniquement en 2020. Pas de facturation d'eau liée à l'assainissement en 2019.
- ✓ **Urbanisme** : Coût supplémentaire d'un montant de 1274€ H.T dans le cadre de la mise en place du PLU avec la numérisation au format CNIG.
- ✓ Mme FAUGERE Annie : Miroir de sécurité sur la D1017 mal placé.
- ✓ Mme FAUGERE Annie : Invasion des chats, est-il possible de contacter la SPA pour les stériliser ?
- ✓ M. VANDERSTICHELE Jean-Marie : Trous sur la D1017 depuis la réalisation des travaux d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table effectué, le Maire lève la séance à 20h25.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 11 juin 2019 a comporté une délibération :

Vente de l'immeuble au 33 route de Flandre	Délibération 2019/016
--	-----------------------

VECTEN Hubert	C.R approuvé	ODERMATT Franck	Absent
DUMONT Elisabeth	Absente	BRECQUEVILLE Linda	
MAUPPIN Jean-Michel	C.R approuvé	DUMONT Philippe	C.R approuvé
FAUGERE Annie	C.R approuvé	TRIOUX Jean-Claude	Absent
GANTIER Brigitte	C.R approuvé	VANDERSTICHELE Jean-Marie	C.R non approuvé (délibération 2019-016)
HOCHART Jacques		VERYEPE Jean-Marie	C.R approuvé
THUET Geneviève	Procuration/M. VECTEN	WATEAUX Judicaël	C.R approuvé